

Informations pratiques

Prise de rendez-vous

Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au **+41 58 255 43 33** ou par email à l'adresse sécurisée : **secretariat.manderlier@rachis.clinic**.

À l'exception des urgences, Les **premières consultations** sont des consiliums et nécessitent un **bon de délégation de votre médecin de famille ou d'un autre spécialiste**.

Les nouvelles demandes sont triées puis le secrétariat vous recontacte. Les délais de consultation varient en fonction du degré d'urgence.

Localisation du cabinet

Notre cabinet est situé **Avenue de Valmont 41, 1010 Lausanne**, au sein de la **Rachis Clinic**, elle-même installée dans le bâtiment de la CSS, à proximité d'Aquatis.

Des places de parking sont disponibles dans les environs, et la station de métro Vennes est proche. Le bâtiment est **accessible en fauteuil roulant**.

Préparer votre premier rendez-vous

Afin d'optimiser votre consultation, nous vous remercions de rassembler, dans la mesure du possible, tous les éléments utiles de votre dossier médical concernant votre problème actuel.

Cela inclut les **rapports de consultations antérieures** et les **résultats d'imagerie** (radiographies, IRM, scanners).

Un **court rapport du médecin référent** est également requis.

Le tout peut être envoyé à l'adresse **Secretariat.manderlier@rachis.clinic**.

La recherche des éléments de dossier pertinents manquants sera effectuée pendant la consultation.

Problèmes de santé pris en charge

Nous prenons en charge toutes les **pathologies aiguës ou chroniques de l'appareil locomoteur**, notamment :

- **Pathologies articulaires** (par exemple : arthrose, traumatismes)
- **Tendinopathies**
- **Rachialgie aiguë et chronique**

- **Pathologies neurologiques périphériques** (par exemple : sciatique, radiculopathie, syndrome canalaire)
- **Problèmes d'appareillage orthétique** (par exemple : chaussage orthopédique, releveurs, corsets et lombostats)
- **Évaluation fonctionnelle** en vue de la détermination du niveau de handicap

Les situations suivantes **ne sont pas prises en charge** ou feront l'objet d'une réorientation :

- **Traumatologie aiguë** (par exemple : fractures, luxations)
- **Traitements pharmacologiques spécifiques des maladies inflammatoires de l'appareil locomoteur** (par exemple : polyarthrite rhumatoïde)
- **Maladies du système nerveux central** (par exemple : maladie de Parkinson, AVC)
- **Problèmes d'appareillage prothétique** (par exemple : amputation)
- **Diagnostic des maladies du spectre de l'hypermobilité**

Les plages de consultation dédiées à l'évaluation et au traitement de la douleur chronique seront limitées en nombre, avec un délai d'attente maximal restreint, afin de garantir la qualité des prises en charge et la continuité des soins.

Interdisciplinarité

Les patients seront orientés vers les thérapeutes les plus adaptés à leur réadaptation, en fonction de leur proximité géographique et de leurs compétences.

Bien que nous soyons partenaires de la Rachis Clinic, nous ne nous limitons pas à cette seule organisation.

Facturation

Le cabinet adhère aux conventions TARMED et est autorisé à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Nous utilisons le **tiers payant (TPe)** autant que possible.

Nous invitons les patients à vérifier auprès de leur organisme assureur leur modèle d'assurance de base, notamment la nécessité de passer par leur médecin de famille/callmed pour obtenir remboursement.

La première consultation est facturée en "consilium", ce qui inclut tout le temps passé sur le dossier, en présence et en l'absence du patient.

Le cabinet ne facture pas d'honoraires complémentaires en dehors des heures prestées. Les coûts des médicaments administrés et des attelles fournies sont à la charge du patient et de son organisme assureur.

Les rendez-vous manqués et non justifiés seront facturés 80 CHF.